

Convention pour l'animation du site Natura 2000 de la Gélise

ENTRE

La communauté de communes Albret Communauté (47), représentant les communes du département de Lot-et-Garonne, en vertu de la décision DEC-176-2021

Le Syndicat Mixte des Bassins Versant de l'Osse, de la Gélise et de l'Auzoue (32) représentant les communes des départements du Gers et des Landes ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

Un document d'objectifs a été élaboré sur le site Natura 2000 de la Gélise dont le périmètre concerne 27 communes situées sur trois départements : le Lot-et-Garonne, le Gers et les Landes.

Dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les collectivités locales et leurs groupements ont un rôle prépondérant dans la mise en œuvre de la gestion des sites Natura 2000.

Ainsi, Albret Communauté, qui a en charge l'entretien et la gestion du bassin versant lot-et-garonnais de la Gélise s'est porté candidat pour assurer la maîtrise d'ouvrage de la phase d'animation du document d'objectifs et l'exécution de toutes les démarches administratives, financières et techniques nécessaires.

Dans ce cadre, il bénéficiera d'une aide financière de l'Etat et de l'Union Européenne à hauteur de 80% du montant de l'opération, le montant restant (20%) devant être apporté par les collectivités.

Aussi, Albret Communauté et le Syndicat Mixte des Bassins Versant de l'Osse, de la Gélise et de l'Auzoue décident de définir les modalités financières liées à la part d'autofinancement.

ARTICLE 2 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Le budget de l'animation pour le site Natura 2000 de la Gélise s'élève à 53 000 €. Il est finançable à 53% par l'Europe (fonds FEADER) et à 27% par l'Etat.

L'autofinancement (20%) sera partagé entre les signataires selon la répartition suivante (*prorata du linéaire de berge et de la population*) :

- Albret Communauté (département 47) :
 - 44,5 % de l'autofinancement soit **4 770 €**
- Syndicat Mixte des Bassins Versant de l'Osse, de la Gélise et de l'Auzoue (départements 32 et 40) :
 - 55,5 % de l'autofinancement soit **5 830 €***

** Budget annuel maximum prévisionnel*

Les signataires autres que la communauté de communes Albret Communauté s'engagent à verser leur quote-part telle que définie dans le paragraphe précédent pour une durée de 3 ans.

Plan de financement :

Financiers	Taux	2022	2023	2024	TOTAL
Europe (FEADER)	53%	28 090 €	28 090 €	28 090 €	84 270 €
Etat	27%	14 310 €	14 310 €	14 310 €	42 930 €
Autofinancement	20%	10 600 €	10 600 €	10 600 €	31 800 €
TOTAL	100%	53 000 €	53 000 €	53 000 €	159 000 €

Répartition de l'autofinancement (20% du budget total, soit 10 600 €) :

Financiers	Répartition	2022	2023	2024	TOTAL
Albret Communauté (47)	44,5 %	4 770 €	4 770 €	4 770 €	14 310 €
SMBV OGA (32 et 40)	55,5 %	5 830 €	5 830 €	5 830 €	17 490 €
TOTAL	100 %	10 600 €	10 600 €	10 600 €	31 800 €

ARTICLE 3 : MODALITES DE PAIEMENT

Les appels de fonds seront demandés par Albret Communauté, en concordance avec le calendrier de facturation de la prestation et du versement des subventions de l'Etat et de l'Union Européenne, lesquelles sont liées à l'avancement de l'opération.

Une copie de la convention passée entre l'Etat et Albret Communauté définissant les modalités techniques et financières de l'animation du DOCOB, sera adressée au Syndicat Mixte des Bassins Versant de l'Osse, de la Gélise et de l'Auzoue.

Budget Annuel Prévisionnel « Animation du site Natura 2000 de la Gélise »

PRESTATIONS DE SERVICES :	Communication	2000,00 €
	Formation	1000,00 €
	Amélioration des connaissances	3500,00 €

SOUS TOTAL :	7500,00 €
---------------------	------------------

FRAIS DE PERSONNEL :	Salaire brut	25000,00 €
	Charges patronales	13000,00 €

SOUS TOTAL :	38000,00 €
---------------------	-------------------

FRAIS DE DEPLACEMENT :	Frais de mission	400,00€
	Carburant	1100,00 €

SOUS TOTAL :	1500,00 €
---------------------	------------------

FRAIS DIVERS :	Affranchissement	900,00 €
	Téléphone (portable, fixe, Internet)	1000,00 €
	Fournitures administratives	600,00 €
	Achat de matériel	700,00 €
	Entretien (informatique, antivirus, serveur)	800,00 €
	Assurance véhicule	1000,00 €
	Entretien véhicule	1000,00 €

SOUS TOTAL :	6000,00 €
---------------------	------------------

TOTAL :	53000,00 €
----------------	-------------------

ARTICLE 4 : AVENANT

Un avenant complètera ce protocole d'accord qui précisera :

- le montant exact du coût de réalisation de l'animation ;
- les modalités de financement de la trésorerie qui permettront d'acquitter les factures d'acomptes et de solde de la prestation.

Réalisé en 2 exemplaires à

, le

Pour la Communauté de Communes
Albret Communauté (47)

Pour le Syndicat Mixte des Bassins
Versant de l'Osse, de la Gélise et de
l'Auzoue (32 et 40)

21 DEC. 2021 Le Président,

Le Président,

Alain LORENZELLI

Gérard MIMALE

